

DÉPARTEMENT
des
HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT de
BRIANCON

CANTON DE
BRIANCON I

COMMUNE
DE
**VILLAR
D'ARENE**

L'an deux mil vingt deux et le 17 novembre à 18h30

le conseil municipal de la commune de VILLAR D'ARENE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur **Olivier FONS**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 10 novembre 2022

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Béatrice ALBERT, David AMIEUX, Catherine PATTE RULFO, Gilles JUGE, Élodie LEFEBVRE, Valérie LANDRY BUCH, Jean-Pierre JACQUIER

Pouvoir de : David LE GUEN à Michel GONNET

Absent : Sylvain PROTIERE

Secrétaire de séance : Béatrice ALBERT

Agence Technique Départementale des Hautes Alpes IT 05 (ingénierie territoriale)

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

Vu l'article L 5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que : « *Le Département, des Communes et des Établissements Publics Intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier* »,

Vu la délibération du Conseil Général des Hautes-Alpes instituant l'agence technique départementale dénommée IT 05 (Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes) au service des collectivités, en date du 22 octobre 2013 ;

OBJET

Adhésion à IT 05

Vu les statuts adoptés par l'Assemblée Générale constitutive de l'établissement public IT 05 le 28 janvier 2014, modifiés lors de l'Assemblée Générale du 3 mai 2022 ;

64/2022

Vu l'extension d'adhésion de la Communauté de Communes du BRIANÇONNAIS du 24 juillet 2020 permettant de diviser les cotisations « autres missions » (hors eau et assainissement) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la Commune de recourir aux services d'IT05 ;

DECIDE :

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

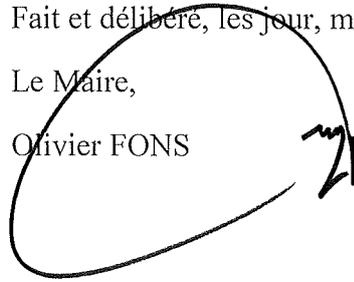
ID : 005-210501813-20221117-642022-DE

- d'adhérer à IT05 pour l'ensemble des prestations (hors assainissement) ;
- d'approuver les statuts d'IT 05 ;
- désigne Olivier FONS pour représenter la Commune auprès de l'établissement public administratif IT05

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdit

Le Maire,

Olivier FONS

A large, handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier FONS', is written over the printed name and extends upwards into the text above.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Affiché le

ID : 005-210501813-20221117-642022-DE